

Rapport public

Date d'émission du rapport : 24 février 2026

Numéro d'inspection : 2026-1485-0001

Type d'inspection :
Incident critique

Titulaire de permis : Belmont House

Foyer de soins de longue durée et ville : Belmont House, Toronto

RÉSUMÉ D'INSPECTION

L'inspection a eu lieu sur place aux dates suivantes : 18 au 20 et 24 février 2026

On a traité le signalement suivant au cours de cette inspection sur un incident critique (IC) :

- Signalement : n° 00168169 (IC n° 2985-000002-26) – Signalement en lien avec l'éclosion d'une maladie infectieuse

Les **protocoles d'inspection** suivants ont été utilisés pendant cette inspection :

Prévention et contrôle des infections

RÉSULTATS DE L'INSPECTION

AVIS ÉCRIT : Programme de prévention et de contrôle des infections

Problème de conformité n° 001 – Avis écrit en vertu de la disposition 154 (1) 1 de la LRSLD (2021)

Non-respect du : paragraphe 102 (8) du Règl. de l'Ont. 246/22

Programme de prévention et de contrôle des infections

Paragraphe 102 (8) – Le titulaire de permis veille à ce que tout le personnel participe à la mise en œuvre du programme, notamment tous les membres de l'équipe de leadership, y compris l'administrateur, le directeur médical, le directeur des soins infirmiers et des soins personnels, et le responsable de la prévention et du contrôle des

infections. Règl. de l'Ont. 246/22, paragraphe 102 (8).

Un membre du personnel a omis de suivre le processus d'hygiène des mains tandis qu'il servait des collations et des rafraîchissements à quatre personnes résidentes, dans leurs chambres respectives. Le membre du personnel a reconnu que s'il omettait de suivre ce processus entre les contacts avec l'environnement de ces personnes, il y avait alors un risque de transmission d'infections. Pour sa part, la personne responsable de la prévention et du contrôle des infections a reconnu que les membres du personnel devaient suivre le processus d'hygiène des mains entre les contacts avec l'environnement des personnes résidentes.

Sources : Démarches d'observation; entretiens avec les membres du personnel concernés et la personne responsable de la prévention et du contrôle des infections.